



Emile



Rob



Ashley

Êtes-vous Inuit, Métis ou membre d'une Première Nation?

Il y a des avantages à faire vos impôts.

Comment recevoir des prestations et des crédits?

Vous et votre époux ou conjoint de fait devez produire votre déclaration de revenus au plus tard le 30 avril chaque année afin d'obtenir les prestations et les crédits auxquels vous pourriez avoir droit, même si votre revenu était exonéré d'impôt ou que vous n'aviez aucun revenu. Si vous habitez au Québec, vous devez également remplir une déclaration de revenus provinciale. Afin de produire votre déclaration de revenus et de demander des prestations et crédits, vous avez besoin d'un numéro d'assurance sociale. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/numero-assurance-sociale.

Quel montant pourriez-vous obtenir par année?

ACE – jusqu'à **6 997 \$** pour chaque enfant de moins de 6 ans et jusqu'à **5 903 \$** pour chaque enfant âgé de 6 à 17 ans. Vous devez présenter une demande pour chacun des enfants de votre ménage si vous ne l'avez jamais fait et que personne ne reçoit l'allocation pour eux. Demandez les frais de garde d'enfants si vous avez payé une personne pour qu'elle s'occupe de vos enfants.

Crédit TPS/TVH – jusqu'à **467 \$** pour un particulier admissible et jusqu'à **934 \$** pour un couple admissible avec deux enfants.

Allocation canadienne pour les travailleurs – jusqu'à **1 428 \$** pour un particulier admissible et jusqu'à **2 461 \$** pour une famille admissible sous forme de crédit d'impôt remboursable. Ce crédit réduit tout d'abord l'impôt que vous devez payer, ensuite la différence vous est remboursée. Vous pourriez aussi demander de recevoir jusqu'à la moitié du montant de prestations en versements anticipés.



Lorsque vous êtes un adulte indépendant avec des factures à payer et des objectifs à atteindre, vous vous rendez compte que chaque dollar compte.

Ashley



Pour présenter une demande d'**allocation canadienne pour enfants (ACE)** et pour inscrire les enfants à votre charge au crédit pour la **taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)**, utilisez le service « Demander des prestations pour enfants » dans Mon dossier ou allez à la page canada.ca/arc-formulaires et remplissez le formulaire RC66, Demande de prestations canadiennes pour enfants.

Crédit d'impôt pour personnes handicapées – les particuliers admissibles ou les proches aidants peuvent demander **8 870 \$** en crédit d'impôt non remboursable. Les personnes âgées de moins de 18 ans à la fin de l'année peuvent demander un montant supplémentaire pouvant atteindre **5 174 \$**. Allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees.

Déductions pour les habitants de régions éloignées – Vous pourriez être admissible si vous avez habité dans une zone visée par règlement pendant une période continue d'au moins six mois consécutifs. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-habitants-regions-eloignees.



Vous avez besoin d'aide?



Faites faire vos impôts gratuitement

Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, vous pourriez faire remplir gratuitement votre déclaration de revenus par un bénévole. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-aide ou appelez l'ARC. Si vous habitez au Québec, allez à revenuquebec.ca/benevoles ou appelez Revenu Québec ou l'ARC.



Faites vos impôts en ligne

Vous pouvez faire vos impôts en ligne au moyen d'un logiciel d'impôt homologué pour IMPÔTNET. Plusieurs logiciels d'impôt et applications Web sont disponibles. Certains sont même gratuits. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impotnet.



Communiquez avec votre Centre de services du Nord

Les Centres de services du Nord fournissent du soutien aux particuliers du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Si vous avez des questions et que vous appelez à partir de l'indicatif régional 867, veuillez composer le numéro **1-866-426-1527** pour parler à l'un de nos agents.



Laissez-nous vous aider à obtenir vos prestations!

Vous pourriez utiliser une version simplifiée de la déclaration de revenus pour faire vos impôts et obtenir les prestations et les crédits auxquels vous avez droit. Communiquez avec votre bureau du conseil de bande ou votre centre d'accueil pour obtenir la trousse d'impôt et de prestations simplifiée.

Recevez tous vos versements!



Inscription au dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique, et sécuritaire pour recevoir vos prestations et vos remboursements d'impôt de l'ARC directement dans votre compte auprès d'une institution financière. Apprenez-en davantage sur la façon de vous inscrire, en allant à canada.ca/arc-depot-direct.



Inscrivez-vous à Mon dossier

Mon dossier vous permet de consulter et de gérer vos renseignements personnels sur l'impôt et les prestations en ligne. Vous pouvez également voir si vous avez un chèque non encaissé et, si nécessaire, demander un versement de remplacement. Allez à canada.ca/mon-dossier-arc.

Pour en savoir plus :

En ligne

Voyez à quelles prestations vous pourriez avoir droit, apprenez comment faire une demande, et calculez le montant que vous pourriez recevoir. Obtenez des prestations et des crédits pour les 10 années précédentes s'il y a lieu. Allez à : canada.ca/prestations-credits-au

Par téléphone

Questions sur les prestations
1-800-387-1194

Pour d'autres types de questions
et pour obtenir des formulaires
1-800-959-7383

Service Canada
1-866-274-6627

Si vous appelez à partir de l'indicatif
régional 867
1-866-426-1527
Revenu Québec
1-800-267-6299

Méfiez-vous des arnaqueurs qui se font passer pour l'ARC. En cas de doute, vérifiez vos renseignements dans Mon dossier ou appelez l'ARC. Pour savoir à quoi vous attendre si l'ARC communique avec vous, allez à canada.ca/impots-prevention-fraude.

